



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE MULTISCREEN CLENE

### 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

<b>NOM DU PRODUIT</b>	MULTISCREEN CLENE
<b>NO DE PRODUIT :</b>	MCA200 AMCA200 AMCA_200MIF AMCA_200LMIF ZA
<b>UTILISATION</b>	Cleaning Product
<b>DISTRIBUTEUR</b>	AF INTERNATIONAL. A division of HK WENTWORTH LTD ASHBY PARK. COALFIELD WAY ASHBY de la ZOUCH LEICESTERSHIRE. LE65 1JF UNITED KINGDOM +44 (0) 8443759700 +44 (0) 8443759799 info@hkw.co.uk
<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE</b>	+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm Mon – Fri

### 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Non considéré comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon la législation en vigueur.

**CLASSIFICATION (1999/45)** Non classé.

### 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

### 4 PREMIERS SECOURS

#### INFORMATIONS MÉDICALES

Traiter symptomatiquement

#### INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder au repos, au chaud et à l'air frais.

#### INGESTION

Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin.

#### CONTACT AVEC LA PEAU

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

#### CONTACT AVEC LES YEUX

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

### 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### MOYENS D'EXTINCTION

Ce produit est ininflammable. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

## MULTISCREEN CLENE

### 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### MÉTHODES DE NETTOYAGE

Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer la zone du déversement avec beaucoup d'eau.

### 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

#### PRÉCAUTIONS D'USAGE

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux.

#### PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original.

### 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### MESURES D'INGÉNIEURIE

Pas d'instructions particulières de ventilation.

#### PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

#### PROTECTION DES YEUX

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

#### AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau.

#### MESURES D'HYGIÈNE

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement en cas de contact avec la peau ou contamination de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

### 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Liquide.
ODEUR	Aucune odeur caractéristique.

### 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### STABILITÉ

Stable aux températures normales.

#### CONDITIONS À ÉVITER

Éviter les températures excessives pendant de longues périodes.

### 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune information disponible.

#### INHALATION

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

#### INGESTION

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

#### CONTACT AVEC LA PEAU

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

#### CONTACT AVEC LES YEUX

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

**MISES EN GARDE SUR LA SANTÉ** Pas de mises en garde spécifiques pour la santé. Aucun effet aigu ou chronique spécifique sur la santé n'est noté, mais ce produit chimique peut toujours avoir des effets néfastes sur la santé en général ou pour les personnes ayant des problèmes de santé actuels ou latents.

#### AUTRES DANGERS POUR LA SANTÉ

Cette substance n'a pas de propriétés cancérigènes démontrées.

### 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

## MULTISCREEN CLENE

### ÉCOTOXICITÉ

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

### 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

### 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>GÉNÉRALITÉS</b>	Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID). Aucun panneau d'avertissement de transport requis.
<b>NOTES POUR LE TRANSPORT ROUTIER</b>	Non classé.
<b>NOTES POUR LE TRANSPORT PAR RAIL</b>	Non classé.
<b>NOTES POUR LE TRANSPORT MARITIME</b>	Non classé.
<b>NOTES POUR LE TRANSPORT AÉRIEN</b>	Non classé.
<b>SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT/POLLUANT MARIN</b>	Non.
<b>NO. D'ÉTIQUETTE ADR</b>	0

### 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

#### PHRASES DE RISQUE

NC Non classé.

#### CONSEILS DE PRUDENCE

NC Non classé.

#### DIRECTIVES EUROPÉENNES

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE.

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE.

Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE.

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

### 16 AUTRES INFORMATIONS

#### COMMENTAIRES DE MISE À JOUR

Revised in accordance with CHIP3 and EU Directives 1999/45/EC and 2001/58/EC

#### ÉMISE PAR

Helen O'Reilly

**DATE DE RÉVISION** NOVEMBER 2009

**NO DE REV. /REEMPL. FDS** 3

**GÉNÉRÉE LE**

**NO. FDS** 12867

#### PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

#### AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.